

DOSSIER
COMMERCIAL

ATTENTION
CONGRES REPORTÉ
AUX 4 ET 5 JUILLET 2018



CONGRÈS INTERRÉGIONAL
GRAND ÂGE - HANDICAP

AUTONOMIE

Dessignons l'avenir !

4 ET 5 JUILLET 2018 **REIMS**

Organisation
héral
01 45 73 69 20

ATTENTION
CONGRES REPORTÉ
AUX 4 ET 5 JUILLET 2018

FHF CONGRÈS INTERRÉGIONAL
GRAND ÂGE - HANDICAP

AUTONOMIE 4.0

Dessinons l'avenir !
4 ET 5 JUILLET 2018 **REIMS**

Madame, Monsieur,

Le premier congrès interrégional se déroulera les 4 et 5 juillet 2018 au Centre des congrès de Reims.

Les FHF Grand Est et Bourgogne Franche-Comté nous ont confié l'organisation de cet événement inédit, avec le soutien de la Fédération hospitalière de France.

Cette manifestation est une première au niveau des régions puisqu'elle rassemble les directeurs et cadres de direction de l'hôpital public impliqués dans le circuit grand âge et handicap.

Plus de 300 congressistes, issus d'établissements régionaux comme nationaux, sont attendus pour débattre et discuter autour du thème : « Autonomie 4.0 : dessinons l'avenir ! »

Afin de faciliter les échanges, les pauses-café et les déjeuners auront lieu sur le site de l'exposition, de même que la soirée du mercredi 4 juillet, à laquelle les congressistes et exposants sont conviés.

Vous trouverez ci-joint la fiche de participation à ce congrès interrégional (25 stands sont prévus).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Nicolas Berndt
Président-directeur général

Véronique Laloue
Consultante



Présentation

La FHF Grand Est et la FHF Bourgogne Franche-Comté s'associent pour organiser les 4 et 5 juillet 2018 le premier congrès interrégional qui s'adresse à l'ensemble des professionnels du secteur du grand âge et du champ du handicap.

Avec le soutien de la Fédération hospitalière de France, ce congrès a pour thème : «Autonomie 4.0: dessinons l'avenir!»

La FHF Grand Est, née de la fusion de trois antennes de la FHF – Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine –, et la FHF Bourgogne Franche-Comté portent les valeurs de la FHF et de l'hôpital public dans toutes ses composantes.

Pour cet événement exceptionnel, c'est à Reims que les deux antennes de la FHF donnent rendez-vous aux congressistes et aux exposants pour échanger: six ateliers et trois tables rondes en séance plénière permettront d'échanger et de débattre sur l'avenir des secteurs du grand âge et du handicap. Un congrès sur mesure alliant nouveauté, technique, stratégie et prospective.

ATTENTION
CONGRÈS REPORTÉ
AUX 4 ET 5 JUILLET 2018



CONGRÈS INTERRÉGIONAL
GRAND ÂGE - HANDICAP

AUTONOMIE 4.0

Dessinons l'avenir !

4 ET 5 JUILLET 2018 REIMS

**des ateliers thématiques
le premier jour, une séance plénière
le second jour, nous vous proposons
une offre complète ciblée
personnes âgées et handicap.**

Dessinons l'avenir !

JOUR 1 - SIX ATELIERS

- Innovation au service de l'autonomie/du soin
- Psychiatrie/handicap/santé mentale
- Stratégie de groupe MS/coopération/finances
- Nouvelles approches thérapeutiques
- Communication marketing/image/attractivité
- Ressources humaines

JOUR 2 - SÉANCE PLÉNIÈRE/TABLES RONDES

Des experts nationaux viendront débattre et développer de la relation aux nouvelles technologies dans les secteurs du grand âge et du handicap :

- faut-il s'inquiéter du rôle de ces nouvelles technologies ?
- comment les intégrer dans la stratégie de groupe et la coopération ?
- quelle place dans la société pour ces technologies ?



FHF CONGRÈS INTERRÉGIONAL
GRAND ÂGE - HANDICAP

AUTONOMIE 4.0

Dessignons l'avenir !

4 ET 5 JUILLET 2018 REIMS

Merci de retourner
ce document à :
Héral
44, rue Jules-Ferry
CS 80012
94408 Vitry-sur-Seine Cedex

Société _____

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____

Mail _____

RÉSERVATION D'ESPACE

Stands fournis avec cloisons en mélaminé, enseigne, arrivée électrique et trois spots

- ESPACE DE 9M² 3400€ HT 4080€ TTC
- ESPACE DE 6M² 2800€ HT 3360€ TTC
- 3M² SUPPLÉMENTAIRES 1150€ HT 1380€ TTC

(applicable uniquement pour l'extension d'un stand d'une même entreprise)

Pour la réservation d'un stand, il vous sera remis

- 1 badge/repas incluant l'accès en salle de conférences, aux pauses et aux déjeuners des 4 et 5 juillet.
- 1 invitation au dîner du mercredi 4 juillet..

- Frais de dossier 400€ HT 480€ TTC

REMISE DE DOCUMENTATION

- Sociétés exposantes 1 000 € HT 1 200 € TTC
- Sociétés non exposantes 1 800 € HT 2 160 € TTC

• Insertion de votre documentation dans la pochette congressiste (300 ex. à fournir). Ces documentations devront être livrées au plus tard le 19 juin 2018 chez Héral, à l'attention de Véronique Ménez.

• 1 badge/repas incluant l'accès en salle de conférences, aux pauses et aux déjeuners des 4 et 5 juillet.

- Frais de dossier* 200€ HT 240€ TTC

** En cas de double réservation (espace + remise de documentation), seuls les frais de dossiers au titre de l'espace (420€ TTC) sont dus.*

PRÉSENCE WEB offert
Une présentation de votre entreprise, votre logo et un lien vers votre site sur le site de la FHF Grand-Est sont compris dans votre participation.

TOTAL À RÉGLER€ TTC

Date, signature et cachet

Acompte à joindre
à votre réservation:
Les frais de dossier de 480 € TTC
+ 50 % du montant TTC
de l'offre choisie en un chèque établi
à l'ordre d'Héral et adressé à Héral



Informations

DATES

4 et 5 juillet 2018

LIEU

Centre des congrès
12, bd Général-Leclerc
51722 Reims Cedex
Tél 0326774444
www.reims-evenements.fr

CONTACTS

héral

44, rue Jules-Ferry
CS 80012
94408 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 45 73 69 20

Véronique Laloue
v.laloue@heral-pub.fr
Anne Millereau
a.millereau@heral-pub.fr
Nicolas Berndt
n.berndt@heral-pub.fr



Conditions générales

I - Inscriptions

Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, accompagnées du paiement de l'acompte prévu, seront prises en considération.

Une facture de cet acompte sera envoyée aux exposants qui en feront la demande.

Le solde de la réservation devra être réglé par un chèque libellé à l'ordre d'Héral au plus tard le 15 juin 2018.

Passé ce délai, les organisateurs seraient contraints de disposer du stand.

En cas d'annulation après le 11 juin 2018, l'acompte ne sera pas remboursé. Pour toute annulation postérieure au 18 juin 2018, la totalité du stand sera exigible.

II - Assurance

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque.

Il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation. Les exposants gardent la faculté de prendre toutes dispositions qu'ils jugeront utiles pour se préserver.

En cas de litige, le tribunal de commerce de Créteil est seul compétent.